

Cahier des charges de la commande artistique

**Conception, réalisation, acheminement et
installation d'une œuvre d'art
au titre du 1% artistique**

**Dans le cadre de la construction du nouveau
collège Clément Marot
de DOUVRES-LA-DELIVRANDE**



TABLE DES MATIERES

1 - CADRE LEGAL DE L'OPERATION	3
1.1- COMITE ARTISTIQUE.....	3
1.2- CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	3
1.3- MONTANT DE L'ENVELOPPE	4
2 - CONTEXTE DE L'OPERATION.....	4
2.1- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
2.2- OBJECTIFS DE L'OPERATION	5
3 - PRESENTATION DES INTENTIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES DU PROJET DE MAITRISE D'OEUVRE	5
4 - DESCRIPTION DE LA COMMANDE.....	6
4.1- OBJECTIFS DE LA COMMANDE	6
4.2- PROGRAMME ARTISTIQUE.....	6
4.3- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES : ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....	7

1 - CADRE LEGAL DE L'OPERATION

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation d'une oeuvre d'art au titre du 1% artistique à l'occasion des travaux de construction du nouvel externant du collège Clément Marot situé à DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

Le maître d'ouvrage et commanditaire entreprend le présent projet dans le cadre du dispositif 1% Artistique, conformément à la procédure du « 1% artistique » fixée aux articles L.2172-2, R.2172-7 et R.2172-8 à R2172-14 du code de la commande publique et définie dans le décret 2002-667 du 29 avril 2002 modifié par le décret 2005-90 et du 4 février 2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

1.1- COMITE ARTISTIQUE

Le suivi et le pilotage de l'ensemble de la procédure sont assurés par le maître d'ouvrage. Il a été formé un comité artistique chargé d'examiner les projets, constitué de 7 personnes :

- Le maître d'ouvrage, président en la personne de **Madame DEWAELE** Vice-Présidente du Conseil départemental du Calvados ;
- Le maître d'œuvre de l'opération, **Madame FORT** du Cabinet TMF à Rouen et **Monsieur GOUTEUX** du Cabinet HEDO à Caen ;
- La représentante du Directeur régional des affaires culturelles de Normandie, **Madame GUELAUD**, Conseillère pour les arts plastiques au sein de la DRAC Normandie ;
- Un représentant du bâtiment, **Monsieur BANSARD**, futur Principal du collège ;
- Une personne qualifiée dans le domaine des arts plastiques nommée par le maître d'ouvrage, **Madame CONSTANT** chargée de mission au service des Affaires culturelles au sein de la collectivité du Département du Calvados ;
- Deux personnes qualifiées dans le domaine des arts plastiques, nommées par le Directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;
Monsieur DELANGHE, représentant de l'USOPAVE (Union des Syndicats et Organisations Professionnels des arts visuels et de l'Ecrit) ;
Monsieur AUVRAY, Directeur du centre d'art « l'unique » à Caen.

Ce comité artistique, après avoir défini le programme de la commande, a pour rôle de valider chacune des étapes de réalisation du projet et veiller à la bonne exécution de la commande.

1.2- CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Celui-ci est établi sous réserve de l'avancement des travaux du comité artistique.

- Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : **Semaine n°35**
- Réception des candidatures : **Semaine n°41**
- Choix du comité artistique des candidats admis à présenter un projet: **Semaine n°45 – Vendredi 08 novembre**
- Réception des études de projets artistiques : **Semaine n° 02**
- Audition et Validation du comité artistique : **Semaine n° 06**
- Livraison de l'œuvre du 1% artistique : **Été 2027** (avant la rentrée de septembre 2027)

1.3- MONTANT DE L'ENVELOPPE

Le montant global de l'enveloppe financière consacrée par le maître d'ouvrage au 1% Artistique s'élève à **105 000 € TTC**. Il comprend :

- Les indemnités dues aux candidats ayant présenté un projet non retenu ;
- Les honoraires de l'artiste ou équipe d'artistes lauréats qui correspondent au montant consacré à la conception, à la réalisation, à l'acheminement et à l'installation du projet retenu, soit **94 500 € TTC** ;
- La cession des droits à l'image (fera l'objet d'un article spécifique dans le contrat) ;
- Les coûts de prestations nécessaires à la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation technique de l'œuvre sur le site.
Sont incluses les charges fiscales, sociales ou autres liées à la prestation, le coût des assurances, frais de déplacement, restauration, hébergement, ainsi que les frais de reproduction et d'envoi des documents.
Sont incluses également, les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique etc.),

Le nombre de candidats admis à présenter un projet sera de 4 artistes ou équipes d'artistes. Les trois candidats dont les projets ne seront pas retenus se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de **3 500 € TTC** chacun. Cependant, le comité artistique se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes aux documents de la présente consultation.

2 - CONTEXTE DE L'OPERATION

2.1- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le collège public dénommé « Clément Marot » fait référence au poète français, fils de Jean Marot poète et originaire de la région de Caen. Dans le cadre du projet, il est envisagé la conservation du nom du collège.

Le collège Clément Marot se situe à DOUVRES-LA-DELIVRANDE, commune implantée au nord de l'agglomération caennaise, à proximité de la côte de nacre. La commune comporte une culture patrimoniale riche avec notamment la Basilique Notre-Dame de la Délivrande, l'église Saint-Rémi, la pharmacie Lesage de style art nouveau inscrits aux monuments historiques. Une station radar allemande abritant aujourd'hui un musée ainsi qu'un cimetière militaire britannique témoignent de la seconde guerre mondiale.

Le site du collège est localisé rue Clément Marot, au cœur d'une zone majoritairement pavillonnaire à l'Ouest de la commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

En terme de composition bâtementaire, le collège actuel se compose de deux bâtiments dont le principal a été construit en 1982 par l'architecte Jean-Marie Chevalier. Un second bâtiment réalisé en 1995 par le cabinet d'architecte Renouf-Millet, intègre la demi-pension en rez-de-chaussée ainsi que quatre salles d'enseignement à l'étage. Conçu sur le principe d'une structure poteaux-poutres en étoile générant des formes complexes en majeure partie hexagonales ainsi que des plans en demi-niveaux, la configuration du bâtiment principal du collège actuel pose des questions d'usage et de fonctionnalité.

Le collège Clément Marot compte actuellement un effectif 496 élèves dont 463 sont demi-pensionnaires. L'évolution démographique prévisionnelle du Collège Clément Marot indique un fléchissement des effectifs sur les années à venir, menant à un effectif prévisionnel du futur collège de 450 élèves. En terme de formation pédagogique, le collège Clément Marot propose aux élèves différents projets éducatifs tels que:

- Le programme ERASMUS +,
- Un enseignement facultatif de langues et cultures européennes (LCE),
- Une sensibilisation à l'écologie et au développement durable.

Egalement, le collège fait partie des établissements inscrits dans la démarche du projet « Collège + Calvados » émanant d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Innover dans la forme scolaire » opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat dans le cadre du programme France 2030. Le Conseil départemental du Calvados lauréat au projet, s'est associé à un ensemble de partenaires pour mener une transformation de la façon de bâtir et d'aménager les établissements scolaires, en associant à la modernisation de son référentiel un changement des représentations, des pratiques pédagogiques ou éducatives.

Les cinq objectifs du projet consistent à :

- Aligner design spatial et pratiques pédagogiques des collèges ;
- Imaginer un nouveau concept de "Vie de l'élève", et transformer les espaces afférents et les pratiques éducatives associées ;
- Rendre le collège « inclusif » ;
- Améliorer les conditions d'accueil, de travail et de collaboration au sein des établissements ;
- Ouvrir le collège sur la Cité et le rendre facilement accessible aux parents.

2.2- OBJECTIFS DE L'OPERATION

Afin de bénéficier d'un établissement fonctionnel répondant aux attentes techniques, objectifs énergétiques et environnementaux, pédagogiques et adapté à l'évolution des effectifs, le Département du Calvados a décidé de construire un nouveau bâtiment externat et ne conserver que le bâtiment demi-pension annexe au bâtiment principal. En effet, la configuration de l'établissement actuel ne permet pas d'envisager un projet de restructuration optimal, notamment sur des aspects d'accessibilité et efficacité énergétique.

Le projet du futur établissement est basé sur une capacité d'accueil de 450 élèves.

Le site de l'établissement dispose d'une superficie parcellaire importante de 22 362 m² permettant d'y implanter la nouvelle construction avant de procéder à une séparation physique de l'ancien bâti et parcelle attenante.

L'actuel bâtiment principal conservera son fonctionnement durant la durée du chantier, jusqu'à la réception du nouveau collège prévue pour la rentrée de septembre 2027. L'avenir de ce bâtiment à terme n'est à ce jour pas déterminé.

Le coût des travaux pour cette opération est estimé au montant de 10 500 000 € HT.

3 - PRESENTATION DES INTENTIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES DU PROJET DE MAITRISE D'OEUVRE

Le projet du nouveau collège proposé par l'équipe de Maîtrise d'œuvre ATELIER TMF en partenariat avec HEDO ARCHITECTES, s'implante sur l'emprise de la parcelle actuelle, perpendiculairement à la rue Clément Marot, traversant la largeur de la parcelle et en liaison avec le bâtiment de la demi-pension.

Les bâtiments intégrant les deux logements de fonction et l'atelier de l'agent de maintenance du collège sont pour leur part localisés le long du chemin de Hutrel en continuité de la trame urbaine existante.

Les élèves accèdent au collège depuis la rue Clément Marot. Une fois la grille franchie, un premier espace partiellement couvert intègre les stationnements vélos. Puis, une seconde grille donne accès à un passage couvert cadré à gauche par le volume de la salle polyvalente, et à droite par le bâtiment externat. Ce passage ouvre sur la cour et sur l'entrée principale du bâtiment principal du collège.

Au rez-de-chaussée, le hall s'implante au cœur de l'externat prolongé d'une large galerie ouverte latéralement sur la cour de récréation. Depuis celui-ci s'articulent différents pôles : l'administration, espace santé et l'espace des professeurs d'une part, suivis du pôle restauration. Ensuite, le cheminement par la galerie ouverte permet l'accès au pôle « vie de l'élève » notamment la vie scolaire et salle de permanence, le CDI, puis le foyer des élèves.

Les salles d'arts sont implantées au niveau RDC également tandis que les salles d'enseignement général et spécialisé se déploient au niveau du premier étage.

Le nouveau bâtiment du collège vient s'articuler avec le bâtiment existant du site. Un patio est créé entre les deux bâtiments permettant une respiration entre les constructions et un apport de lumière. L'ensemble du collège s'organise sur deux niveaux.

Jouant avec la topographie du site, la cour se compose d'une zone basée sur la détente et le repos, une seconde sur l'activité physique et le jeu.

La première terrasse est constituée par le parvis et la cour de détente. C'est également le socle du bâtiment d'enseignement et de la salle polyvalente, en connexion avec le parvis. Cette première cour est un espace dégagé, au Sud, en balcon sur le cœur d'îlot. C'est un espace structuré autour de deux bosquets plantés et d'un escalier-gradin enchâssé d'arbres. Situés dans une zone à très forte fréquentation, les bosquets proposent des formes végétales simples : arbres tiges, grands bancs circulaires et pavés à joints engazonnés.

La deuxième terrasse s'inscrit dans la déclivité du terrain. Tel un petit parc, cette séquence propose un état de nature plus dense où se niche le terrain multisports.

Le projet prend en compte la dimension écologique par un ensemble de dispositifs encourageant la biodiversité.

L'ensemble des matériaux utilisés sont choisis pour obtenir un ensemble clair et lumineux tels que du béton clair, de la brique blanche, du bois et zinc blanc.

4 - DESCRIPTION DE LA COMMANDE

4.1- OBJECTIFS DE LA COMMANDE

L'artiste choisi devra avoir une sensibilité forte pour la conception d'une œuvre en étroite relation avec le site du collège lui-même, ses activités et ses usagers.

L'œuvre devra être respectueuse du projet architectural. Dans ce cadre, l'artiste s'imprénera des intentions du projet et des phases de l'opération en lien avec le Maître d'œuvre de l'opération.

L'œuvre devra contribuer à la familiarisation à l'art et son appropriation par les collégiens.

L'artiste ou l'équipe sera invité à présenter son projet aux élèves et à l'équipe pédagogique à l'issue de la réception de l'œuvre artistique. Le comité artistique sera sensible à des propositions intégrant toute forme de dialogue ou participation avec les usagers du collège durant le projet.

4.2- PROGRAMME ARTISTIQUE

La nature de l'œuvre d'art

La commande est ouverte à toutes les formes et tous les supports qui s'inscrivent dans le champ des arts plastiques, visuels, graphiques ou sonores.

Aucune thématique n'est imposée, cependant, le contexte historique et urbanistique du site, les spécificités du collège, le projet architectural peuvent être une source d'inspiration pour l'œuvre sans en être une illustration formelle.

Localisations envisagées de l'œuvre d'art

Le comité préconise que l'œuvre privilégie les parcours de circulation des élèves, comprenant les espaces extérieurs et intérieurs du site.

L'œuvre sera obligatoirement inscrite à l'intérieur de l'enceinte du site du collège (le parvis d'entrée ne faisant pas partie de l'enceinte du collège) et devra tenir compte des spécificités du bâti. Elle ne devra pas masquer la surveillance de la cour ou des dégagements.

L'implantation de l'œuvre devra être en cohérence avec son contexte immédiat, située dans une zone à forte visibilité. Elle ne devra pas empêcher le flux d'élèves de circuler et devra respecter les réglementations en vigueur liées aux établissements recevant du public.

4.3- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES : ENTRETIEN ET MAINTENANCE

La mise en œuvre et le fonctionnement de l'œuvre d'art ne devront pas être de nature à remettre en question les fonctionnements techniques, organisationnels et structurels de l'établissement.

Le projet proposé devra répondre à certaines caractéristiques :

- La durabilité

L'adéquation entre les matériaux, les fixations, la forme et la pérennité garantie de l'œuvre avec notamment, une conception permettant une bonne résistance aux événements climatiques (vent, soleil, pluie, gel...);

- L'entretien

Une conception et des matériaux limitant au maximum les contraintes d'entretien en termes de technicité (technicité courante à privilégier) et de fréquence ;

- La maintenance

Dans la mesure où il ne sera pas alloué de budget spécifique, la maintenance courante de l'œuvre devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière. L'œuvre devra être peu consommatrice d'énergie.

L'attention de l'artiste est attirée sur son obligation, s'agissant de l'installation d'une œuvre d'art au sein d'un espace public, de ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur, notamment l'ensemble des normes françaises éditées par l'AFNOR, les dispositions applicables pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le code du travail (hygiène, sécurité et conditions de travail), le règlement sanitaire départemental...

A l'appui de la note de présentation de l'œuvre, il est demandé à l'artiste de rédiger une note d'installation et de fonctionnement de l'œuvre d'art. Il devra être fait mention, dans cette note, des conditions précises de maintenance et d'entretien de l'œuvre d'art, des coûts d'entretien estimés ou, dans le cadre d'une œuvre fonctionnelle, de fonctionnement. Dans la mesure où il ne sera pas alloué d'autre budget que celui prévu pour la maintenance des espaces, l'entretien courant de l'œuvre d'art devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière.

Les responsables de l'œuvre d'art et la maîtrise d'ouvrage prévoient et s'assureront des conditions de son entretien et de sa maintenance. Si la notion des coûts de maintenance, de fonctionnement et d'entretien de l'œuvre d'art demeure une contrainte ferme et réelle à sa mise en œuvre, elle ne doit pas constituer en soi un obstacle à sa conception.